

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nathalie dassylva](#)

<https://www.cadre21.org/membres/65539bc45e98c4bf15b6bb79>

Date d'obtention : 2021-12-13 20:53:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervenir rapidement et efficacement tout en limitant la propagation des images. Préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Sécurité et bien-être des jeunes.

Encadrement uniforme des interventions.

Limitation de la propagation des images/vidéos dans un délai de 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir une intervention guidée et uniforme en utilisant les outils de la trousse Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.

D'être bienveillant.

Ne pas regarder les images.

Faire la distinction d'un acte malveillant ou impulsif.